



TEL 04 92 73 42.21

Jean-Claude Ghennaï Conseiller du salarié : 06 65 50 28 23

En cas d'absence : 06 74 59 14 52

Mail : [cgthopmanosque@gmail.com](mailto:cgthopmanosque@gmail.com)

Blog : [www.cgt-hopital-manosque.fr](http://www.cgt-hopital-manosque.fr)

## **COMMUNIQUÉ**

### **GHT 04 ET PROJET MÉDICAL PARTAGÉ (PMP) :**

### **LA CGT GARDE SA COHÉRENCE ET SA DÉTERMINATION**

Manosque, le 17 octobre 2017.

Pour la CGT, il ne paraît pas cohérent de voter "pour" la mise en place du GHT 04 et en même temps expliquer que l'on est "contre" la fusion Digne / Manosque ou contre la mobilité du personnel comme l'a indiqué un syndicat de l'hôpital. En effet, la fusion d'établissements comme la mobilité font partie des objectifs des GHT. D'ailleurs, un décret du 2 mai 2017 (suivi d'une instruction du 4 mai) donne la possibilité aux établissements de demander à des personnels de se déplacer sur le territoire, comme d'ailleurs des mouvements de fusion d'établissements ont déjà commencé dans plusieurs départements.

Ensuite, il ne nous paraît pas cohérent de voter "contre" le GHT 04 et en même temps voter "pour" le PMP, Projet Médical Partagé, du GHT 04 comme l'a fait un autre syndicat de l'hôpital. En effet, le GHT repose sur deux jambes. La première jambe est la signature d'une convention constitutive du GHT entre les différents établissements (il y en a 9 pour le moment dans le département). La seconde jambe sur laquelle repose le GHT est la mise en place d'un projet médical partagé.

C'est pour garder sa cohérence et sa détermination contre la mise en place des GHT, qui ont été mis en place uniquement pour faire des économies sur le dos des usagers, des personnels et des établissements, que le syndicat CGT votera "contre" lors du CHSCT du 17 octobre 2017 comme au CTE du 19 octobre.

Force est de constater que le temps nous donne raison puisque depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2016, date de la signature de la convention du GHT 04 par l'hôpital de Manosque :

- Le risque de fusion s'est accrue et fait de plus en plus partie des débats
- L'activité n'est pas au beau fixe
- Les conditions de travail se sont dégradées
- « Des procédures dégradées » commencent à voir le jour
- Les GHT impactent l'autonomie de chaque établissement

Concernant plus précisément le projet médical, nous regrettons que la construction d'un projet médical local soit passé au second plan au bénéfice de la mise en place d'un PMP 04 organisé pour répondre simplement aux injonctions de l'ARS.



## **COMMUNIQUÉ (SUITE) :**

**Le syndicat CGT regrette la direction prise vers une spécialisation des établissements, pouvant fragiliser la situation de certains d'entre eux, et effaçant également par là même une partie des spécificités locales.**

**Nous regrettons également l'absence d'une question importante dans ce PMP : Quelle pérennisation de la situation des médecins dans le département ?**

**Pour la CGT, La mise en place imposée des GHT et des PMP se fait uniquement pour des raisons de rentabilité financière. Ils ne représentent pas l'évolution qui permettrait de répondre aux besoins de santé des citoyens garantissant ainsi l'égal accès aux soins sur l'ensemble du territoire. Ils contribueront à aggraver les déserts médicaux comme l'attractivité et l'emploi dans nos bassins de vie.**

**Pour la CGT, chaque établissement doit garder son autonomie, ses services, ses effectifs, son nombre de lits, ses spécificités, sa culture propre, avec une réelle politique de développement de l'activité.**

**Enfin, la CGT dénonce la dégradation des conditions de travail générée par la mise en place des GHT, s'oppose à toute mobilité imposée des personnels, et demande le renforcement des effectifs des différents services.**

**Le syndicat CGT du Centre Hospitalier de Manosque**